



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### unions régionales des fédérations d'oeuvres laïques

Question écrite n° 2848

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, sur la situation de l'union régionale des fédérations d'oeuvres laïques (URFOL) de Languedoc-Roussillon. Depuis dix ans, l'URFOL Languedoc-Roussillon conduit une politique culturelle volontariste et populaire sur l'ensemble du territoire régional, relayée par ses cinq fédérations départementales. S'appuyant sur son réseau associatif local - particulièrement en milieu rural et dans les quartiers défavorisés - en partenariat avec les collectivités territoriales et l'école publique, elle participe activement à l'aménagement culturel du territoire et contribue à la réduction des inégalités d'accès à la culture. Ainsi, lors de la saison culturelle 96/97, l'URFOL a pu organiser - dans le cadre des programmes Chemin de Traverse, des festivals jeunes publics et des soutiens au théâtre amateur - plus de 200 représentations, touchant une centaine de communes rurales et une vingtaine de quartiers urbains. Mais ce travail sur le long terme, proche des citoyens et de leurs associations, n'a pu se faire qu'avec le soutien des pouvoirs publics aux divers échelons de leurs compétences. Or, depuis trois ans, le soutien financier accordé par le ministère de la culture et la direction régionale des affaires culturelles a fortement décru, menaçant ainsi la poursuite des animations conduites par l'URFOL pour l'année 97/98. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de soutenir l'action culturelle conduite par l'union régionale des fédérations d'oeuvres laïques de Languedoc-Roussillon.

#### Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire concernant sa demande d'un concours financier plus important à l'action culturelle conduite par l'union régionale de fédérations d'oeuvres laïques pour la région Languedoc-Roussillon, le ministère de la culture et de la communication l'informe qu'il a conforté, en 1997, son soutien aux fédérations d'éducation populaire, qui sera poursuivi en 1998. La ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente qui fédère les URFOL, a bénéficié d'une aide accrue au niveau national. Au niveau du Languedoc-Roussillon, le partenariat engagé de longue date a conduit la direction régionale des affaires culturelles à tout faire pour maintenir son aide à l'URFOL malgré les restrictions budgétaires. Le maintien de la subvention en 1997 à hauteur de celle qui a été attribuée en 1996 a montré l'importance accordée par la direction régionale des affaires culturelles à l'action de l'URFOL, particulièrement pour la diffusion de spectacles professionnels en milieu rural.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Perez](#)

**Circonscription :** Aude (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2848

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 1997, page 2821

**Réponse publiée le :** 3 novembre 1997, page 3823